

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 19 juillet 2025

Une sécheresse intense et très précoce

L'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a été consulté le 16 juillet dernier. Il regroupe les principaux usagers de la ressource en eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et les services de l'État. L'ORE assure une veille permanente et propose au préfet d'éventuelles mesures de restriction des usages de l'eau en fonction des situations.

La première quinzaine de juillet a connu des conditions météorologiques similaires aux mois de mai et juin : des pluies largement déficitaires et des températures au-dessus des normales de saison. La station météorologique de Châteauroux-Déols a connu 18 jours au-dessus des 30°C depuis le 1^{er} juin au lieu de 6 normalement dont 5 au-delà des 35°C. Cela a provoqué un assèchement très rapide des sols et des cours d'eau.

La situation hydrologique se dégrade donc dans tout le département. Elle est plus critique dans le Sud où de nombreux assecs sont observés et les débits des cours d'eau sont très faibles : 20 L/s sur l'Anglin à Prissac, moins de 300 L/s sur la Bouzanne à Velles, seulement 3 m³/s sur la Creuse au Blanc. Des débits plus bas sur ces cours d'eau ont déjà été observés par le passé mais souvent plus tard dans la saison (août ou septembre). Cette année, la sécheresse est très précoce et la situation risque de s'aggraver dans les prochaines semaines.

Ainsi, le préfet décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 19 juillet 2025 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Cher, Modon, Indrois-Tourmente, Indre Aval, Claise, Anglin Aval
ALERTE	Arnon, Théols, Fouzon, Trégonce
ALERTE RENFORCÉE	Nappe du Cénomanién
CRISE	Anglin Amont, Bouzanne, Creuse, Gartempe, Indre Amont, Ringoire

Les prélèvements en eau sont réduits au minimum sur les bassins en crise afin de préserver les milieux naturels et garantir les usages prioritaires : l'arrosage des pelouses, massifs fleuris ou encore des terrains de sport est interdit. Seuls les jardins potagers peuvent être arrosés entre 20h et 8h. Le lavage de véhicules est également interdit sur les bassins en crise. Des restrictions horaires voire des interdictions sont imposées à l'irrigation agricole. L'ensemble des mesures de restriction est à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté.

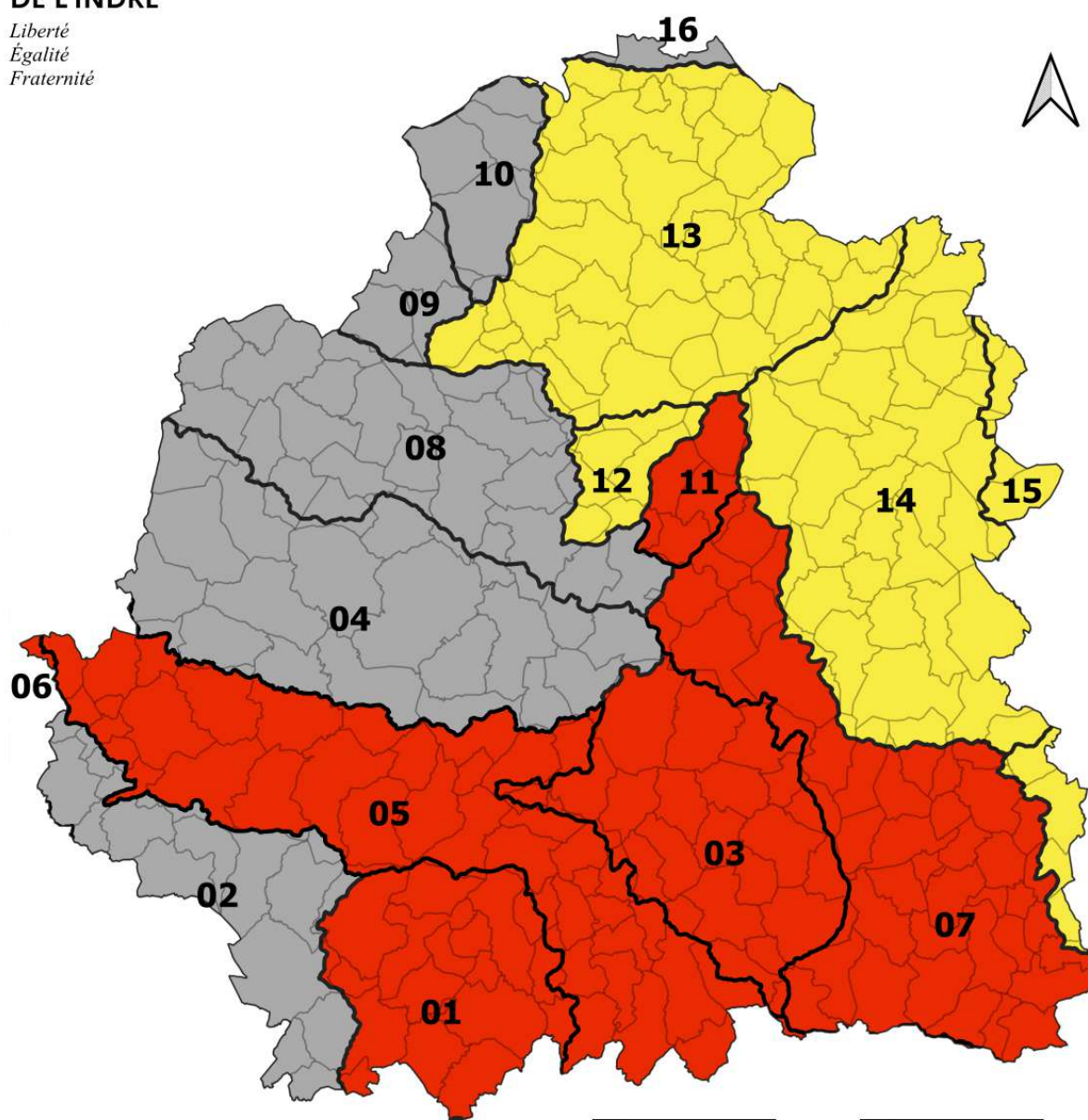
Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.



PRÉFET
DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Légende

Communes

Zone d'alerte

Vigilance

Alerte

Crise

N°	Bassin versant
01	Anglin amont
02	Anglin aval
03	Bouzanne
04	Claise
05	Creuse
06	Gartempe
07	Indre amont
08	Indre aval
09	Indrois-Tourmente
10	Modon

N°	Bassin versant
11	Ringoire
12	Trégonce
13	Fouzon
14	Théols
15	Arnon
16	Cher

0 18 36 km

Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BDcarto

Date : 09/07/2025

EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
RestrictionsORE

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

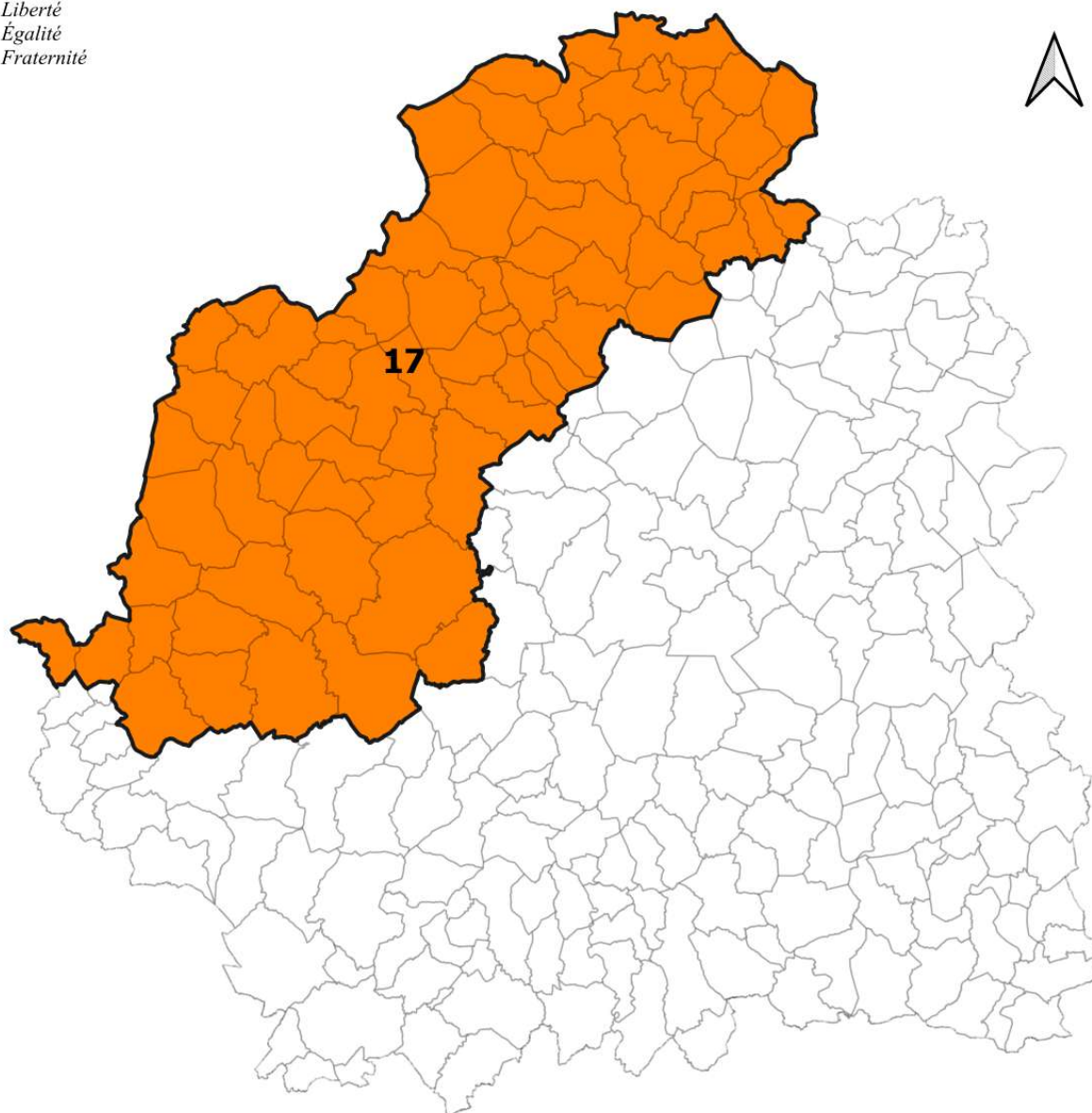
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



PRÉFET
DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1-BIS : SITUATION DE LA NAPPE DU CÉNOMANIE 2025



Légende

 Communes

Zone d'alerte

 Alerte renforcée

N°	Nappe
17	Cénomanien

0 18 36 km



Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDcarto

Date : 09/07/2025

EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
RestrictionsORE

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex